

Les Estables

Pour son exposition, l'APPEM avait choisi le thème des fleurs sauvages du Mézenc

Publié le 22/08/2019



De gauche à droite : Gaby Bergeron, Michel Viallon, Philippe Brun, Thierry Leclère et Christian Cordonnier, président de l'Association pour la protection des paysages exceptionnels du Mézenc (APPEM). © Droits réservés

Pour sa dixième édition, l'« Association pour la protection des paysages exceptionnels du Mézenc » (APPEM) avait choisi le thème des fleurs sauvages du Mézenc. Les photos étaient de Michel Viallon et Gaby Bergeron.

Tous deux présents lors de la présentation par le nouveau président de l'association, Christian Cordonnier à la salle de la mairie, ont collaboré depuis 2001 (avec de nombreux botanistes amateurs) au recueil de données floristiques pour le Conservatoire botanique national du Massif Central. Ces données ont été utilisées pour la réalisation, par ce dernier, de L'Atlas de la Flore

d'Auvergne, publié en 2006, monumental ouvrage recensant la totalité des espèces de la flore d'Auvergne ainsi que leur répartition spatiale.

Projet du label « Grand site » entre Mézenc et Gerbier de Jonc

L'exposition était présentée en une succession de panneaux en fonction des différents biotopes : milieux rocheux, forêts, landes, zones humides, pâturages et prairies naturelles, bords des routes et chemins.

Depuis plus de cinquante ans Michel Viallon parcourt la Haute-Loire et plus particulièrement la région du Mézenc, s'intéressant de prime abord à la géologie, puis à la botanique, la région du Mézenc-Meygal présentant pour ces deux disciplines, un grand intérêt.

Les photos des plantes présentées dans cette exposition étaient extraites d'une présentation réalisée avec Gaby Bergeron, à la demande de René Valla pour le site web de l'APPEM. Pour des raisons de place, ils se sont limités aux plantes montagnardes et subalpines, en majorité des plantes rares et menacées, bénéficiant pour certaines de mesures de protection. Le site du Mézenc étant une réserve biologique, tout prélèvement y est particulièrement interdit.

Si une plante devait être retenue comme plante emblématique du Mézenc, Michel Viallon choisirait le séneçon argenté (*Jacobaea leucophylla*) : cette plante a sa seule station dans le Massif Central, au mont Mézenc, et ne se retrouve que dans les Pyrénées-Orientales. Elle a été découverte au Mézenc par le botaniste genevois A.-P. De Candolle en 1812.

Les plantes n'échappent pas à l'érosion de la biodiversité, la modification ou la destruction de leurs habitats, provoquent la diminution drastique de certaines espèces, (par exemple celles des lieux humides). La région du Mézenc comme les autres zones montagneuses, sont relativement préservées, mais ne sont pas à l'abri de dégradations : assèchement de zones humides, sur-fréquentation touristique... Dans notre département, ce sont près de deux cents espèces qui sont en danger de disparaître ou de voir leurs effectifs diminuer fortement.

Moratoire pour le plateau ?

Après avoir chaleureusement remercié les deux auteurs du travail remarquable qu'ils ont fait, Christian Cordonnier a aussi présenté le combat que mène l'association contre les implantations d'éoliennes sur le territoire, avec la victoire remportée par le refus du préfet d'autoriser celles prévues aux Vastres (décision attaquée en justice par le promoteur). La nouvelle réglementation rend plus difficile l'action des défenseurs du paysage, du fait qu'une association doit faire appel à un avocat pour contester une implantation d'éoliennes ou en raison des délais de recours raccourcis. 70 % des projets éoliens sont devant les tribunaux. Les hommes politiques sont de plus en plus nombreux à prôner un moratoire sur les implantations. Au plan de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez, Isabelle Valentin et Fabrice Brun sont aussi favorables à un tel moratoire pour le plateau du Mézenc. L'APPEM a contribué au schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et il semblerait que l'énergie éolienne ne fasse pas partie des objectifs de développement des énergies renouvelables pour la région.

L'association travaille aussi sur le projet du label « Grand site » entre Mézenc et Gerbier de Jonc, un projet très important puisque cela implique des chartes sur la préservation des paysages.

Puis avant le verre de l'amitié, Philippe Brun, le maire des Estables, a apporté son soutien au travail de l'APPEM et les a assurés que l'association serait toujours la bienvenue au village.

Pratique. À noter que toutes les photos sont consultables sur le site de l'APPEM : www.mezencexceptionnel.fr.

Marc CHEVALLIER *L'EVEIL DE LA HAUTE-LOIRE*